

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 110

présenté par
M. Warsmann, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 34

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« et 49 »,

les mots :

« , 49 et 50-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.